

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |   |  |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant<br>Karine Haché  | Numéro de permis<br>2019563 | Date d'inspection<br>Le 19 mars 2021                |  |
| Nom de l'établissement<br>Halte le Monde des Super Héros                   |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 336-4940               |  |
| Adresse<br>1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9                        |                             |   |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Carole Savoie |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives   | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. | 21        | 19 avr. 2021                   |                                     |
| Commentaires : i La programmation des activités panifiée ne sont pas tenues et documentées.  |           |                                |                                     |

|   |
|---|
| <p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de ma visite le ratio est respecté.</li> <li>• Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance.</li> <li>• Lors de ma visite la halte suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.</li> <li>• L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.</li> </ul> |
|---|

original signé par  
Carole Savoie

Le 23 mars 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Karine Haché

Le 23 mars 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date